

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 11 octobre 2021

Date de convocation : 7 octobre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 11 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDE CERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Frédéric TABON, Michel AURIGNAC

PROCURATIONS : Frédéric TABONE à Olivier CHARRET, Michel AURIGNAC à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2021-56 :

Prêt pour travaux de réhabilitation de la maison Pétrique

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2020-21 du 02/06/2020 et 2021-55 du 11/10/2021 relative au financement des travaux de réhabilitation de la maison Pétrique en 5 appartements communaux.

Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, il propose de contracter, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, un prêt de trois cent mille euros (300 000 euros) sur 20 ans dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux effectif global

- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,86 %
- Frais de dossier : 400€
- Taux effectif global : 0,8732 % l'an

Conditions de remboursement

- Périodicité annuelle
- Nombre d'échéances : 20
- Montant des échéances : 19 de 16 391,21 € € et 1 de 16 391,24 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le comptable du trésor à régler, sans mandatement préalable, le montant des échéances de remboursement du prêt au profit de l'organisme prêteur.

PRECISE que l'emprunt est prévu au budget.

S'ENGAGE à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire

